

**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 9 FEVRIER 2026**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 2 février 2026

Présidence de : Mme Angélique BECK

Quorum : 12

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 5

<b>SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES</b>	<b>Décision Avis Vote Extrait Motion</b>	<b>Page</b>	<b>Numéro d'acte</b>	<b>Pièces jointes  Désignati on / N°</b>
<b>I – CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>				
• Approbation procès-verbal du CA du 25 novembre 2025	Vote	3		
• Commissions émanant du CA	Vote	3	Délib 40	
<b>II - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES</b>				
• Contrats et conventions (Breizh Achat, SFR...)	Vote	3	Délib 34, 35	
• HSE des AED en CDD	Vote	3	Délib 36	
• Forfait Mobilité Durable pour les AED	Vote	4	Délib 33	
• Don du collège à l'OSBR	Vote	4	Délib 32	
<b>III – VIE SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>				
• Présentation du protocole PHARE	Vote	4	Délib 37	
• Présentation Evaluation de l'établissement		5		
• Présentation de la structure et de la DGH pour la rentrée scolaire 2026	Vote	6	Délib 38, 39	

**Signatures**

Le Président



Le Secrétaire

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : Mardi 25 novembre 2025

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Cheffe d'établissement	Beck Angélique	X						
	Adjoint	Mamdouh Mohamed Ali	X						
	Gestionnaire	Joubert Maxime	X						
	CPE	Taldir Benoit	X						
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	Sohier Benoit			X				
	Collectivité de rattachement	Duguépéroux-Honoré			X				
	Commune siège	Touzard Blaise			X				
<b>Personnalité qualifiée</b>		Delaunay Michel	X						
<b>Total : 5</b>									
<b>Personnels</b>	Personnels d'enseignement	Turbé Laurence	X			Prestigiacomo Rodolphe			
		Auffret Amélie	X			Bernard Karine			
		Aubin Julien			X	Picard Karine			
		Hillion Julien	X			Saivres Amélie	X		
		Mahe Valérie	X			Blandel Nadine			
		Delaunay Béatrice	X			Thomasse Jacky			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Lefort Sylvie	X						
		Dondel Sonia	X						
<b>Total : 8</b>									
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	Guyot Thomas	X			Pedron Gaëlle			
		Dang Isabelle-Laure			X	Costil Nadège			
		Jouanneau Philippe	X			Dioclès Elodie			
		Duhaubois William	X			Jarnet Sébastien			
		Lesueur Marie	X			Desnos-Sarciaux Delphine			
		Le Moal Emilie	X			Bazin Catherine			
	Elèves	Fichou Romane	X			Demunck Noé			
		Guyot-Sauveur Victor			X	Lefebvre Jonas			
<b>Total : 6</b>									

A 18h15, le CA commence. Mme La Principale annonce le rajout d'un point à l'ordre du jour : un don à l'Office des Sports de la Bretagne Romantique en lien avec l'option Volley.

## **I. Conseil d'administration**

### **1. APPROBATION PROCES-VERBAL DU CA DU 25.11.2025**

Mme La Principale met au vote le PV du dernier CA après avoir demandé s'il y avait des remarques.

**Le PV du CA du 25/11/2025 est approuvé : 17 voix pour et 2 abstentions.**

### **2. COMMISSIONS EMANANT DU CA**

Mme La Principale rappelle que la liste des représentants dans les différentes commissions n'avait pas pu être mise au vote lors du dernier CA car il manquait un représentant des parents pour la commission permanente.

Un représentant des parents demande de rappeler à quelle occasion se réunit cette commission. Mme La Principale explique que cette commission en CA restreint peut se réunir pour signer des conventions par exemple. M. Guyot et Mme Lesueur proposent de s'y inscrire.

**La liste des commissions désormais complète est mise au vote : 18 voix pour et une abstention.**

## **II. Affaires administratives et financières**

### **1. CONTRATS ET CONVENTIONS**

⇒ M. Le Gestionnaire présente **le contrat SFR** :

Il s'agit d'un contrat pluriannuel concernant la fibre auquel le Conseil Départemental demande de souscrire pour avoir une ligne dédiée. Son montant est de 35 € mensuel.

Un représentant des parents d'élèves fait remarquer que la société SFR n'est pas « au mieux de sa forme ».

**Ce contrat est mis au vote : 17 voix pour et 2 abstentions.**

⇒ M. Le Gestionnaire présente alors **la convention Breizh Achat** qui remplace petit à petit les groupements d'achat que nous connaissions auparavant. Cette nouvelle convention qui concernera les produits laitiers, les fruits et les légumes rentrera en application en septembre 2026.

Un représentant des parents d'élèves apporte des précisions : auparavant les achats étaient opérés par le lycée Bréquigny mais sans temps dédié suffisant. Désormais, ce sont quatre acheteurs, un par département, qui s'occuperont des commandes et de faire respecter la loi EGalim.

**Cette convention est approuvée à l'unanimité.**

### **2. HSE DES AED EN CDD**

Mme La Principale demande aux membres du CA de l'autoriser à mettre en paiement 24 HSE pour les AED concernant les mois de janvier, février et mars. Elle rappelle que 36 HSE avaient été versées pour les quatre derniers mois de 2025.

**Cette mise en paiement est approuvée à l'unanimité.**

### 3. FORFAIT MOBILITE DURABLE POUR LES AED

Mme La Principale projette le texte précisant les conditions pour bénéficier de ce forfait mobilité durable. Ce sont les mêmes conditions que pour les autres personnels mais le collège étant, dans ce cas, l'employeur, le CA se doit d'émettre un avis sur la mise en paiement. Chaque AED peut, s'il remplit les conditions, bénéficier de ce forfait allant de 100 à 300 € par an.

**L'attribution de ce forfait mobilité durable est approuvée à l'unanimité. Vote : 19 votants – unanimité**

### 4. DON DU COLLEGE A L'OSBR

Mme La Principale demande que le collège fasse un don de 150 € à l'Office des Sports de la Bretagne Romantique pour couvrir 30% des frais engagés par l'OSBR dans le cadre de l'option volley.

**Ce don est approuvé par 19 voix pour.**

## III. Vie scolaire et pédagogique

### 1. PRESENTATION DU PROTOCOLE PHARE

Mme La Principale présente le protocole PHARE qui est déjà opérationnel dans notre établissement. Il s'agit de traiter des situations de harcèlement ou surtout d'éviter que des situations préoccupantes deviennent du harcèlement. Le vocabulaire utilisé est celui de « cible » et « d'intimidateur ».

De nouveaux collègues formés ont intégré l'équipe ressources composée d'AED et de professeurs essentiellement. M. Boué en est le coordonnateur.

Nous sommes accompagnés par l'Académie dans ce protocole qui s'appuie sur la Méthode de la Préoccupation Partagée.

M. Boué réunit actuellement les élèves Ambassadeurs pour former des binômes qui passeront présenter ce protocole dans les classes.

Mme La Principale présente les trois affiches qui informent les élèves de l'existence et du rôle de ce protocole. Si les photos et les noms des adultes sont affichés, seuls les noms des élèves ambassadeurs le sont. Les photos des élèves figurent seulement en Vie Scolaire.

Mme La Principale présente la nature des fiches de suivi des entretiens. Elle précise que si un cas important de harcèlement est avéré, celui-ci est traité par une sanction. Les parents de l'élève harcelé et ceux du harceleur sont reçus au collège. Nous traitons aussi les situations de cyber-harcèlement même si elles ont lieu hors temps scolaire car ces situations se prolongent forcément au collège.

En collège, on compte 85% de résolution.

Mme La Principale ne figure pas dans la liste des personnels de l'équipe « Bien Vivre Ensemble » car c'est elle qui pose les sanctions.

Un représentant des parents d'élèves précise qu'il peut y avoir un ou des intimidateurs. Il demande si le protocole est mis en place même si aucun adulte de l'établissement n'a constaté les faits mais si des parents ou des enfants préviennent le collège.

Mme La Principale confirme la prise en charge des situations pour lesquelles ce sont les familles qui ont alerté. Si le protocole est mis en place, les parents de la cible sont informés.

Un représentant des parents d'élèves interroge sur la responsabilité du collège en cas de cyber-harcèlement.

Mme La Principale répond que la direction agit. Un conseil de discipline est saisi dans l'objectif de protéger la victime en séparant le harceleur de sa cible.

Un représentant des agents demande si un agent peut intervenir à un niveau du protocole.

Mme La Principale le confirme. Si un agent observe un incident, il le signale à l'équipe ressources.  
Un représentant des parents d'élèves demande combien de situations ont été traitées l'an passé.  
M. Le Principal adjoint informe que le protocole a été moins utilisé l'an passé mais que l'année précédente, une trentaine de situations avait été prise en charge.  
Un représentant des parents d'élèves trouve que c'est peu si l'on se réfère aux statistiques nationales de 3 élèves par classe.  
Mme La Principale rajoute que la parole s'est libérée sur le sujet et que la présence d'ambassadeurs y contribue.  
Un représentant des élèves précise que les élèves sont bien au courant qu'il y a une prise en charge dans le collège.  
M. Le Principal adjoint informe qu'au delà du noyau d'élèves formés l'an passé, il faudra de nouveaux volontaires et une nouvelle formation l'an prochain.  
Un représentant des parents d'élèves dit qu'il faudra songer à intégrer des élèves de 6ème car cela ne doit pas être évident pour un jeune élève de s'adresser aux plus grands.  
Une représentante des agents confirme que cela doit être difficile pour les élèves de 6ème d'aller se confier à des élèves plus grands.  
Mme La Principale dit qu'avec ce protocole, on peut espérer voir d'anciens intimidateurs inverser leur comportement et devenir ambassadeurs.

**Le protocole PHARe est mis au vote et approuvé à l'unanimité.**

## **2. PRESENTATION EVALUATION DE L'ETABLISSEMENT**

Mme La Principale présente ce qu'est l'évaluation d'un établissement par le Conseil d'Evaluation de l'Ecole. Ce n'est ni un audit ni un classement des établissements. Il s'agit d'observer les indicateurs, lister ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien. Ce travail ressemble à ce qui est pratiqué lors de la rédaction du projet d'établissement. Il s'avère que cela arrive en amont du futur projet d'établissement pour 2027/2030.  
Mme La Principale présente les phases de cette évaluation. Nous sommes dans la phase d'autoévaluation en ce moment. A l'aide du travail opéré dans les différents groupes, elle rédigera un rapport d'autoévaluation avec des axes à travailler.  
En mars, les trois évaluateurs externes seront présents sur site durant deux jours et mèneront des entretiens avec des membres de la communauté éducative. En découlera un rapport d'évaluation avec des préconisations qui sera présenté au collège.  
Tout ceci s'inscrit dans un cadre national.  
Un représentant des parents d'élèves demande qui sont ces évaluateurs.  
Mme La Principale dit que le vocabulaire « diagnostic » serait plus approprié qu'évaluation. Elle émet le souhait d'avoir des parents et des élèves présents dans chaque groupe constitué le jeudi 12 février.  
Une représentante des agents demande si les agents peuvent aussi s'intégrer aux groupes.  
Mme La Principale rappelle que tous les personnels ont été conviés.  
Un représentant des parents d'élèves répond que les parents seront peut-être quatre à être présents.  
Mme La Principale précise les dates pour la venue des évaluateurs externes : les 5 et 6 mars 2026. La restitution collective aura lieu le 27 mars de 12h45 à 13h45.  
Un représentant des parents d'élèves demande quel regard nous portions sur l'évaluation de 2021.  
Un représentant des enseignants rappelle que cette année là, seuls certains établissements s'étaient portés volontaires, que pour notre collège, l'équipe enseignante n'avait pas souhaité participer à ce nouveau processus qui nous inquiétait. 2021, avec la période COVID, était déjà suffisamment éprouvante. Même avec des pistes de projets à mener, aucun établissement n'a obtenu des moyens supplémentaires suite à l'autoévaluation. Nous restons réservés sur ce processus mais y participons cette fois-ci.  
Mme La Principale répond que l'autoévaluation peut quand même aboutir sur un programme de formation intéressant.

### 3. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE LA DGH POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026

Mme La Principale commence par présenter le tableau des effectifs. Cette année, nous avons 19 divisions. L'an prochain, nous n'en aurons que 18. Elle fait part de son accord avec les prévisions de la DSDEN sur les trois niveaux 5ème, 4ème et 3ème mais pas sur le niveau 6ème. Elle informe les membres du CA des retours positifs de la part des écoles du secteur. Au vu de l'effectif de CM2 et avec un taux de captation de 70%, elle compte sur un effectif de 127 élèves en 6ème en septembre. La DSDEN s'appuie sur les années précédentes pour donner ses chiffres. Mi-juin, nous aurons les inscriptions.

Un représentant des parents d'élèves demande quel est le repère de seuil.

Mme La Principale nous apprend que Madame La Rectrice a défini les repères de seuil selon l'IPS. Notre IPS est de 114,4 qu'elle compare au plus faible (78) et au plus fort (140) du département.

Un représentant des parents d'élèves demande si nous avons connaissance de l'IPS du collège Saint-Joseph à Tinténiac. Mme La Principale répond qu'on ne nous le communique pas.

Elle présente alors la dotation globale horaire : 518,5 HP et 35,5 HSA. Elle explique que cette dotation est à ventiler sur les différentes matières et les différents niveaux. Le coût de la structure est de 518 heures et de 21 h pour l'ULIS. Notre section bilangue n'est plus financée. Seuls les collèges REP ont encore un financement. La plupart des établissements ont reçu entre 4,5h et 9h pour la grande difficulté scolaire. Les critères d'attribution reposent sur les résultats au DNB notamment.

Nous ne savons pas s'il y a une réserve d'heures mais nous avons des échanges avec les services pour exprimer nos besoins. L'enveloppe d'IMP n'est pas encore attribuée à cette date.

Un représentant des parents d'élèves pointe le fait que l'on perd 10h de moyens entre la bilangue non financée et les 9h pour les groupes. Un représentant des enseignants rappelle que l'on ne récupère pas non plus les heures de technologie perdues en 6ème.

Mme La Principale informe qu'elle n'est pas en mesure de présenter le Tableau de Répartition des Moyens car il est encore en construction. Elle doit cependant demander l'avis du CA concernant la suppression de deux postes.

En histoire-géographie, les moyens sont supérieurs aux besoins. Un des enseignants PLP lettres/histoires étant d'accord pour n'enseigner que l'histoire-géographie, nous envisageons de fermer l'un des deux supports des postes des deux collègues parties en retraite.

En anglais, la situation est plus complexe. Au vu des moyens supérieurs aux besoins, il s'avère nécessaire de supprimer un poste. Le CLD d'un enseignant entraîne la perte de son poste le 31 août. L'administration a donné son accord pour que le poste supprimé soit celui-là plutôt que celui de l'enseignant « dernier arrivé ». Cela évite une mesure de carte sur poste occupé.

Nous avons des craintes pour d'autres matières, notamment mathématiques et lettres mais dans ces deux matières, plus de 50% des enseignants sont à temps partiel.

Pour la rentrée 2026 en EPS, nous avons 4 collègues mais l'un d'eux ira donner 10h de cours ailleurs. En 2027, si nous perdons encore des classes, ce poste est menacé.

Nous allons reconduire l'heure consacrée à l'orientation des élèves de 3ème pour chaque classe.

Monsieur Le Principal adjoint rajoute que nous essayons de stabiliser ce qui fonctionne.

Une représentante des enseignants lit le vœu qu'ils ont rédigé (voir annexe). Les représentants des parents d'élèves et les représentants des agents déclarent s'associer à ce vœu.

Mme La Principale demande alors l'avis du CA pour la suppression du poste d'histoire-géographie.

**Le CA approuve cette suppression par 17 voix pour et 2 abstentions.**

Elle demande ensuite l'avis du CA pour la suppression du poste d'anglais.

**Le CA approuve cette suppression par 17 voix pour et 2 abstentions.**

Une représentante des enseignants souhaite expliquer le vote des enseignants : si ces postes ne sont pas supprimés, de nombreux collègues devraient partir en complément de service ailleurs.

Mme La Principale remercie les enseignants de l'avoir remerciée dans le vœu pour la qualité des échanges avec les équipes pour préparer la répartition des moyens et dit avoir beaucoup apprécié l'accueil dont elle a bénéficié à son arrivée au collège et le travail en toute confiance qu'elle peut mener avec l'ensemble du personnel.

Un représentant des parents demande si elle peut poser une question diverse qu'elle n'a pas déposée.

Madame La Principale l'y autorise en disant qu'elle y répondra si elle le peut.

La question posée est la suivante : Serait-il possible d'écrire des messages en brouillon sur Pronote dans « Communications » après 20h ?

Madame La Principale répond que la demande a déjà été formulée auprès de Index Education mais que pour le moment cela s'avère impossible en effet.

Madame La Principale rappelle qu'à la veille de chaque période de vacances, un calendrier récapitulatif des points forts à venir est transmis aux parents.

Un représentant des parents d'élèves informe que cette communication est très appréciée.

Mme La Principale annonce à 20h la levée de la séance.